

L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A).
9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.
Tél. : 01 49 45 07 07
Courriel : lob@ffba.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Paul-André TRAMIER
Directrice de la rédaction : Magali GODIN
Comité de rédaction : Jean-François ANINAT, Bruno BERT, Pierre-Emmanuel PANIER
Ont collaboré à ce numéro : Céline BERTON, Ludivine LATTAT, Jonathan RAGONEZ.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton, www.ffbad.org, et par abonnement sous formule numérique à la lettre d'informations de la Fédération : <http://www.ffba.org/home/newsletter.php3>

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.

Nos partenaires



Partenaire des Équipes de France



Partenaire du Dispositif Jeunes



Bruits de vestiaires

Réunions de début de saison

Deux séminaires ont été organisés par les commissions de la FFBaD. Un séminaire «Compétitions» s'est tenu le dernier week-end d'août réunissant plus d'une cinquantaine de participants représentant une douzaine de ligues. Les travaux ont été très fructueux et des axes de travail ont été dégagés pour la fin de l'olympiade. Autre séminaire, celui des agents de développement. Ces nouveaux acteurs du badminton ont reçu une formation théorique et pratique en communication.

La DTN fait sa rentrée

La Direction Technique Nationale s'est réunie les 3 et 4 octobre dans ses locaux flambant neufs à l'INSEP. Au programme : revue des effectifs et présentation des projets sportifs et des dossiers majeurs de la saison à venir.

Canal J

A ne pas manquer, le mercredi 26 octobre à 20h émission WAZUP, Matthieu LO YING PING donnera le change à deux jeunes badistes du Lagardère Paris Racing.

Côté Stade : Les Yonex IFB

Les Yonex IFB approchent à grands pas. Si le plateau sportif promet d'être extraordinaire avec la présence des meilleurs joueurs au monde, Les «à-côtés» seront tout aussi attrayants.

Osez la Badminton Expérience

Un «village» de jeux autour du Badminton sera ouvert tous les jours de la compétition au premier étage du Stade Pierre-de-Coubertin. La Badminton Expérience proposera de nombreuses activités ludiques aux petits comme aux grands. Au programme : jeu de précision, radar à smash ou encore jeux vidéos. Qui osera battre le record de vitesse de smash de Tan Boon HEONG certifié à 421 Km/H? Vous peut-être. Alors n'attendez plus, tentez la Badminton Expérience.

Surprises, Surprises ...

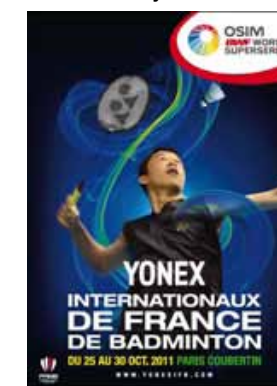
Autre nouveauté pour cette édition 2011 des Yonex IFB, des animations en tout genre. Dès le vendredi et jusqu'à dimanche, des artistes viendront vous divertir avant le début des rencontres. Petit indice, levez les yeux au plafond et admirez le

spectacle. Un écran géant pour suivre les scores en direct et revoir les plus belles actions sera également de la partie.

Conférences, débats ...

Le stand fédéral passe un cap cette année en devenant, sur des périodes définies, un lieu de conférence sur des thématiques spécifiques au Badminton. Assurées par les élus de la FFBaD, ces discussions seront un bon moyen pour les nombreux dirigeants d'échanger sur des sujets qui les touchent dans leur quotidien. Au programme, notamment : une conférence sur 100% Bad, une présentation du site internet «à l'école du badminton», un débat de la commission féminine, ou encore un point sur la nouvelle marque de la fédération.

Si ce n'est pas déjà fait, réservez vite vos places sur www.yonexifb.com



cahier vie fédérale

- 1-> Côté Stade
- 2-> Les infos du Président
- 2-> Côté Cours
- 2-> Côté Courts
- 3-> Côté Com
- 3-> Côté FFBaD
- 3-> Les infos du DTN

cahier infos dirigeants

- 4-> En bref
- 4-> Les contrats aidés
- 4-> La crise du bénévolat
- 5-> En bref
- 5-> Un outil pour la comptabilité
- 5-> Le guide de l'association 2011/2012
- 5-> Le référentiel de la mission de service public

cahier décisions

- 6 à 7-> Les décisions du Comité Directeur

Les infos du Président de la FFBaD

Ministre. Du changement à la tête du Ministère des Sports avec la prise de fonction de Monsieur David DOUILLET qui remplace Madame Chantal JOUANNO.

Jeux du Pacifique 2011.

Parfaite organisation des Jeux du Pacifique 2011 qui se sont déroulés en Nouvelle-Calédonie. La prochaine édition se déroulera en Papouasie Nouvelle-Guinée mais le badminton ne devrait pas être au programme.

Chiffres en hausse.

Passage de la barre des 156 000 licenciés, augmentation de la part des jeunes au niveau des licenciés, du taux de fidélisation qui se situe aux alentours des 70%, création de 70 nouveaux clubs à fin septembre.

Yonex IFB.

Grande qualité des tableaux aux IFB avec l'inscription des 10 meilleurs joueurs mondiaux dans chaque catégorie.

Chargé de missions.

Deux missions temporaires ont été confiées à Richard Remaud portant sur les relations avec les hôpitaux (animations relatives à la culture) et consistant à élaborer un guide de son approche en matière de développement durable lors du dernier Championnat de France Jeunes par le CNOSF.

Sport scolaire.

Tenue de la journée valorisation du sport scolaire en la présence du ministre Monsieur Luc CHATEL.

Côté Cours : À l'école du Badminton

Le Dispositif Jeunes, dispositif d'envergure lancé par la FFBaD, pour attirer les plus jeunes à pratiquer ce sport, rajoute une plume à son arc avec la sortie d'une plateforme pédagogique pour continuer d'implanter le badminton dans le milieu scolaire avec le site internet « A l'école du Badminton ».

Le Badminton connaît une croissance qui ne se dément pas. Ses effectifs ont doublé en l'espace de 10 ans. La FFBaD affiche sa volonté de poursuivre son développement vers les plus jeunes en faisant un pas de plus vers le monde scolaire. Dans la continuité du Dispositif Jeunes, le site « A l'école du Badminton » constitue une véritable plateforme

pédagogique qui s'adresse principalement aux professeurs des écoles et aux enseignants d'EPS.

En partenariat avec l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré), ce support interactif va permettre aux enseignants d'initier de nombreux écoliers au Badminton grâce aux rencontres scolaires. À la FFBaD, ensuite, d'organiser les passerelles pour permettre à ces enfants de franchir les portes de ses clubs. Les contenus pédagogiques, sous forme de fiches et de vidéos, s'inscrivent dans une politique fédérale de développement du badminton auprès des jeunes.

Une seule adresse à retenir : www.alecoledubadminton.fr



Côté Courts : Aux quatre coins de la France

Le Badminton va à la rencontre des badistes de France et de Navarre pour les compétitions nationales.

Le Comité Directeur s'est prononcé sur l'attribution des compétitions fédérales de 2012. On commence notre tour de France par le Sud-Ouest avec une escale à Montauban (3 au 5 février) pour le National. Ensuite, l'Assemblée Générale se déroulera à Dunkerque sur «Le Plus Grand Terrain de Sport» en vue des JO 2012 (14/15 avril).

Cap de nouveau à l'Ouest pour la phase finale du Top12 avec les demoiselles de Rochefort (17) les 11 et 12 mai 2012. Enfin, direction l'Alsace pour le France Jeunes (du 18 au 20 mai).



Côté Com : Du Bad en live

C'est ce qu'on appelle communément les aléas du direct. La première diffusion «en live» du Top 12, la J2 opposant Aix-en-Provence à Saint-Bruno Bordeaux, n'a pas pu avoir lieu. La faute à un signal satellite porté disparu à 1 minute de prendre l'antenne. La FFBaD a dû se contenter d'un différé avec les vidéos commentées, d'une grande qualité, des rencontres. Ces dernières sont disponibles, dès à présent, sur le site de notre diffuseur LorenziTV <http://www.lorenzitv.com/fr/>

Afin de promouvoir les Interclubs, la FFBaD s'est lancée cette saison dans l'expérimentation de la diffusion en streaming. Le Top 12, championnat par équipe où évoluent les meilleurs français dont Hongyan PI,

sera le support de ce nouveau défi. Cette avancée significative s'inscrit dans la volonté de la FFBaD d'apporter un plus médiatique à ses championnats nationaux.

Magali GODIN, Vice-présidente Communication : «La FFBaD se félicite d'offrir une telle avancée à ses licenciés mais aussi au grand public. Cette saison est un test, à terme nous aimerions faire du Top12 un feuilleton médiatique où chaque journée serait diffusée. »

Malgré ces pépins techniques, la FFBaD vous donne rendez-vous le 03 décembre pour suivre en direct la rencontre Strasbourg contre Saint-Bruno.



Coté FFBaD : La communication à votre service

La FFBaD vous soutient dans vos démarches de promotion locale en vous envoyant un kit de communication. Attention, les modalités vont évoluer à partir du 1er novembre 2011.

Les demandes de kit communication ont explosé cette année. Preuve que le badminton veut et doit faire parler de lui. De nombreux clubs, sur simple demande au service communication, ont reçu cette année comme les années précédentes, un kit pour leurs forums des associations ou toute autre action promotionnelle.

Le kit est composé d'un nombre conséquent d'affiches (fédérale et YIFB), de dépliants présentant notre discipline et de goodies. Le Bureau Fédéral a tranché avec la mise en place de nouvelles modalités de gestion de ces kits. Dès le 1er novembre 2011, une demande de participation financière des bénéficiaires aux frais de gestion et d'envoi sera demandée.

Pour plus d'informations contactez le service Communication : ludivine.lattat@ffba.org

Les infos du Directeur Technique National

Qualification Olympique.

Victoires de Brice Leverdez en Ukraine et en Belgique.

Tournoi de Langenfeld.

En cadets : finale en Simple Dames pour Delphine LANSAC, demie en Double Hommes pour MITTELHEISSER/HERIAU et quart en mixte MITTELHEISSER/TRAN (défaite face aux vainqueurs). En juniors : demie en mixte pour GROSJEAN/BAUMANN (une partie des juniors était aux Universiades).

Formation.

Matthieu LO YING PING a obtenu le BEES 1er degré, procédure réservée aux Sportif de Haut-Niveau. Les BEES badminton étant abrogés à compter du 1er septembre, Matthieu sera donc le dernier de toute l'histoire du badminton à obtenir ce diplôme.

DJ. L'outil « à l'école du badminton » est finalisé, la mise en ligne a été réalisée semaine 38 (alecoledubadminton.fr). Un courrier d'information a été transmis aux élus fédéraux, aux Présidents de ligues et de comités, aux cadres techniques et coordonnateurs d'ETR ainsi qu'à l'ensemble du siège fédéral.

Mouvement et organisation des personnels.

Confirmation du départ de Sandra DIPELL-DIMBOUR pour le CREPS de Châtenay et de l'arrivée de Nicolas GALTIER à la DRJSCS de Limoges en qualité de CTN au 01 septembre.

JO 2012. Signature du contrat lié au projet de déplacement des élus fédéraux aux JO 2012 (du samedi 28/07 au lundi 30/07 pour 29 élus, 3 DTN adjoints, 2 directeurs fédéraux et 1 assistante de direction) et celui des cadres techniques (du lundi 30/07 au mercredi 01/08).

En bref

Passation de pouvoirs au ministère des Sports. **Mardi 27 septembre 2011**, David Douillet et Chantal Jouanno ont effectué au ministère des Sports la traditionnelle passation de pouvoirs. Éluë sénatrice dimanche 25 septembre, Chantal Jouanno a en effet démissionné d'un poste de ministre des Sports que le Président de la République, sur proposition du Premier ministre, a confié au double champion olympique de judo (Atlanta 1996, Sydney 2000). Député des Yvelines, ce dernier était précédemment rentré au gouvernement comme secrétaire d'État aux Français de l'étranger.

Pour en savoir plus : http://franceolympique.com/art/2106-passation_de_pouvoirs_au_ministere_des_sports.html
Source : Site Internet Du CNOF

Lancement national du dispositif « Fais-nous rêver 2011/2012 ». Convaincue de l'importance du rôle social et éducatif du sport, l'Agence pour l'Éducation par le Sport (APELS) soutient et accompagne, depuis 1996, les actions locales qui défendent ces valeurs. Depuis 14 ans, l'Agence pour l'Éducation par le Sport a repéré 5 500 projets et en a valorisé 800 grâce au dispositif « Fais-nous rêver », dispositif visant à soutenir et promouvoir les « bonnes pratiques » éducatives et sociales prenant appui sur la pratique sportive. En lançant cette nouvelle édition dès octobre 2011, l'APELS a pour ambition de mettre en lumière vos initiatives en proposant une nouvelle formule du dispositif « Fais-nous rêver » avec plus de proximité dans les territoires, d'accompagnement, tout en s'adaptant à vos besoins.

Pour en savoir plus : <http://www.apels.org/>
Source : Site Internet de l'Agence pour l'Éducation par le Sport

Le gouvernement relance les contrats aidés

Alors que le projet de loi de finances pour 2011 prévoyait une baisse de 120 000 contrats aidés cette année, le gouvernement est revenu sur cette décision pour faire face à une nouvelle remontée du chômage. Par la voix du ministre du Travail et de l'Emploi, Xavier Bertrand, le gouvernement admet aujourd'hui que ces contrats permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi de remettre un pied à l'étrier.

236 000 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), sont ainsi programmés pour le deuxième semestre 2011 (cf. circulaire du 30 juin de la DGTEFP), auxquels s'ajoutent les 20 000 contrats annoncés début septembre par le chef de l'État. Ce sont donc plus de 500 000 contrats aidés qui devront donc être ouverts en 2011 dans les associations, le secteur public ou parapublic, et les collectivités territoriales, soit 42 000 de plus qu'en 2010. Ce chiffre inclut les 120 000 emplois aidés ouverts aux bénéficiaires du RSA et couverts pour partie par les conseils généraux.

Pour stopper la crise du bénévolat : un projet de loi, enfin ?

Le bénévolat est un don de temps librement consenti et gratuit. Ce désintéressement solidaire est en passe de voler en éclats. Il est inutile de faire l'autruche, la crise du bénévolat n'est pas un vain mot. Les associations peinent à recruter de nouveaux bénévoles et surtout, à conserver ceux qui jusqu'à présent, donnaient du temps et de l'énergie pour les autres. Le départ d'un bénévole, c'est aussi la mémoire et le savoir de l'association qui s'en va...

Depuis plusieurs années, l'idée d'accorder une gratification aux bénévoles a bien été évoquée. Mais, elle se heurte toujours au sacro-saint principe du don de temps librement consenti et gratuit.

Rappelons que l'aide accordée par l'État peut varier en fonction de la catégorie d'emploi et du secteur d'activité, des actions d'accompagnement en faveur du bénéficiaire, des conditions économiques et sociales du bassin d'emploi, de la situation d'emploi antérieure du bénéficiaire. Elle peut s'élever jusqu'à 95% du Smic horaire brut. Les associations employeurs sont en outre exonérées des cotisations patronales au titre des assurances sociales et des allocations familiales, de la taxe sur les salaires, de la taxe d'apprentissage, des cotisations patronales sur la participation à l'effort de construction.

Notons enfin que la circulaire DGTEFP du 30 juin 2011 rappelle que ce dispositif doit également permettre la réinsertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Pour en savoir plus : <http://www.solfia.org/spip.php?article593>
Source : Lettre d'information Solfia – septembre 2011

Une proposition de loi (enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 juin 2011) entend valider un trimestre, dans le calcul de leur retraite, aux membres d'une association d'intérêt général pour cinq années d'exercice de responsabilités au sein du bureau.

La FFBaD ne manquera pas de vous tenir informés des suites apportées à ce projet de loi.

Pour consulter les 6 articles de ce projet de loi : http://www.loi1901.com/intranet/a_news/index_news.php?Id=1711
Source : Lettrasso n° 390 du lundi 03 juillet 2011

Un outil pour connaître sa situation sans attendre les bilans comptables

La gestion repose sur l'anticipation. Encore faut-il être outillé pour anticiper. Budget prévisionnel, plan de trésorerie et plan de financement sont des outils qui permettent de se projeter dans l'avenir. En complément, comment estimer en cours d'année le résultat de son association ?

Un bon réflexe de gestion consiste à éditer des balances intermédiaires : ces balances récapitulent l'ensemble des écritures comptables, classe par classe, compte par compte, sous-compte par sous-compte. Même si elles ne constituent pas les informations qui reflètent le mieux la santé de la structure, elles ont la vertu de lister de manière exhaustive l'ensemble de ses produits et

de ses charges. Après retraitement, elles permettent également d'avoir une situation précise des comptes de l'association en cours d'année. L'outil que propose le Solfia permet ainsi, à partir de la saisie des comptes des classes 6 (charges) et 7 (produits) de la balance intermédiaire, d'obtenir un compte de résultat intermédiaire sans demander à un intervenant extérieur de l'éditer.

Cet outil donne une vision de la situation économique de l'association, pour la situation financière il faudra encore attendre le bilan !

Pour télécharger l'outil de retraitement des balances : <http://www.solfia.org/spip.php?article584>
Source : Lettre d'information Solfia – septembre 2011

Le guide pratique de l'association 2011-2012 est paru !

Pour la deuxième année consécutive, la CPCA nationale s'associe à la parution de ce guide. Destiné aux bénévoles associatifs, ce guide apporte dans un langage simple, les outils techniques pour construire et valoriser un projet associatif, dans le respect des réglementations en vigueur.

Cette année, il met l'accent sur les modes de contractualisation

avec les collectivités et les différentes formes de financements des associations.

Pour en savoir plus : <http://cpc.ca.asso.fr/actualite/articles/le-guide-pratique-de-l%E2%80%99association-2011-2012-est-paru>
Source : La lettre d'information de la CPCA n°145

Mise en place d'un référentiel pour évaluer une mission de service civique

Où en sommes-nous des modalités de l'évaluation réalisée à l'issue de l'engagement de service civique ? Bonne question ! En effet, afin de valoriser parfaitement le service civique, l'article L. 120-1 du code du service national prévoit qu'une telle évaluation soit faite avec le tuteur, la personne morale agréée et la personne volontaire. Cette évaluation porte sur les apti-

tudes, les connaissances et les compétences acquises pendant le service civique. Existe-t-il des référentiels d'évaluation ?

Pour en savoir plus : http://www.loi1901.com/intranet/a_news/index_news.php?Id=1718
Source : Lettrasso n° 392 du mardi 06 septembre 2011

En bref

Rencontres Nationales de l'emploi sportif et de loisirs.

La prochaine édition des Rencontres Nationales de l'emploi sportif et de loisirs est programmée du 20 au 22 Octobre 2011 à Besançon. Acteurs et décideurs territoriaux sont regroupés sous forme de conférences et tables rondes pour débattre de l'emploi au service du développement des territoires : mutualisation des bonnes pratiques et échanges des expériences innovantes.

Pour en savoir plus : <http://www.rencontres-emploisportif.fr>
Source : Site Internet des RNESL

Associations : comment faites-vous face à la crise ?

Les associations sont aujourd'hui fragilisées par de fortes tensions budgétaires et institutionnelles. À l'approche des présidentielles de 2012, il est urgent qu'elles réagissent et qu'elles fassent entendre leur voix afin de préserver leur identité ! Pour mieux cerner leurs problématiques financières, la CPCA et le CNAR Financement (porté par France Active) invitent l'ensemble des responsables associatifs à répondre à une grande enquête en ligne.

Pour en savoir plus : <http://cpc.ca.asso.fr/actualite/articles/responsables-associatifs-repondez-a-notre-enquete-sur-le-financement>
Source : Site Internet de la CPCA

La majorité associative passe de 18 à 16 ans !

Depuis la loi du 28 juillet 2011, les mineurs de 16 ans révolus peuvent déclarer la création d'une association en préfecture avec un accord écrit préalable de leur représentant légal. Ils sont également autorisés à accomplir toutes les actions permettant d'administrer l'association créée, à l'exception des « actes de disposition », c'est-à-dire tous les actes qui modifient le patrimoine de l'association (vente des locaux, conclusion d'un emprunt, etc.).

Pour en savoir plus : <http://cpc.ca.asso.fr/actualite/articles/responsables-associatifs-repondez-a-notre-enquete-sur-le-financement>
Source : Lettre d'information du CNAR Sport n°13

Les décisions réglementaires

Abréviations utilisées

AG	Assemblée générale fédérale
BF	Bureau fédéral
CD	Comité directeur fédéral
CPL	Conseil des présidents de ligue
DTN	Directeur (ou Direction) technique national(e)
EFB	École française de Badminton
ETR	Équipe technique régionale
GdB	Guide du Badminton
IFB	Internationaux de France de Badminton
RGC	Règlement général des compétitions
TIJ	Trophées interrégionaux jeunes
TNJ	Trophées Nationaux Jeunes
CFA	Commission fédérale d'appel
CNI	Commission Nationale Interclubs
CNJ	Commission Nationale Jeunes
CIEL	Commission Informatique et logiciel

SECTEUR COMPÉTITIONS

Attribution des compétitions

Première phase National 2012

CD 30 septembre - 1er octobre 2011
L'organisation de la première phase du National Seniors 2012 est confiée au club d'Aire sur la Lys (62).

Phase finale du Top 12 2012

CD 30 septembre - 1er octobre 2011
L'organisation de la phase finale du Top 12 2012 est confiée au comité de Charente-Maritime et au Badminton Rochefort club (17).

France Jeunes 2012

CD 30 septembre - 1er octobre 2011
L'organisation du France Jeunes 2012 est confiée à la ligue d'Alsace.
La compétition se déroulera à Schiltigheim.

SECTEUR ADMINISTRATIF

Assemblée Générale 2012

Exposé des faits

Appel à candidature lancé pour l'organisation de l'Assemblée Générale 2012. Des projets ont ainsi été présentés par la ligue Nord Pas De Calais et le Comité de Vendée.

Décision

CD 30 septembre - 1er octobre 2011
Après étude des dossiers, la candidature de la ligue Nord Pas De Calais a été retenue par le Comité Directeur.
L'Assemblée Générale 2012 se déroulera à Dunkerque, les 14 et 15 avril.

DÉCISIONS INDIVIDUELLES

Recours auprès de la commission Fédérale d'Appel du Volant Bisontin suite à la décision de la commission régionale litiges en date du 6 mai 2011.

Exposé des faits

En application du règlement, la commission régionale litiges a confirmé la décision de la commission régionale interclubs quant à l'application et à l'interprétation l'article 17 du règlement régional interclubs en cas d'égalité entre 2 équipes.

Décision

Commission fédérale d'appel du 20 juillet 2011

Considérant :

- Que le règlement applicable est le règlement régional interclubs ;
- Qu'au vu du règlement régional, une rencontre est considérée comme «match nul» sur la base du nombre de points gagnés à la fin de ladite rencontre ;
- Que dans ces conditions il est juste d'appliquer l'article 17 du règlement régional interclubs précisant « dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat de la rencontre les ayant opposées. En cas de match nul de ladite rencontre, le classement est déterminé en fonction de la différence entre le nombre de matchs (sinon sets, puis de points) gagnés et perdus tout au long de la saison régulière.

La commission fédérale d'appel confirme la décision de la commission régionale litiges.

Recours auprès de la commission Litiges du Havre Badminton Club suite à la décision de la commission nationale mutations.

Exposé des faits

En application du règlement, la commission nationale mutations a accordé une mutation à une joueuse assortie d'une carence de 4 mois.

Décision

Commission litiges du 6 septembre 2011

Considérant :

- Les éléments apportés par courrier en date du 7 septembre ;
- Les éléments contradictoires formulés par la commission mutations ;
- La rédaction de l'article 9.3 «Mutation pour raison scolaire, universitaire ou de formation professionnelle» précisant les conditions à remplir «La demande doit être accompagnée des deux justificatifs suivants :
 - certificat de scolarité ou d'inscription à l'université ou à l'organisme de formation ;
 - justificatif d'un changement de domiciliation (bail ou quittance de loyer, facture d'électricité ou de téléphone...).

La commission litiges annule la décision de la commission nationale mutations.